

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



46690

Déclaration de Maladie : N° P19-0011421

Conditions générales :
 Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :
 Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :
 La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :
 L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :
 L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :
 En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :
 La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1480 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : EL MOUSSA RAHID Date de naissance : 26-06-49

Adresse : C/le ATTADAMOUNE Rue 2 n°6 OULFA

Tél : 0663875063 Total des frais engagés : 253,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Complément CBPS

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BENJALOUAN AMINA Age: 63 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractérisées par leur caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Dr. Mehdi ELMOUSTI
Chirurgien - Dentiste
Cité Dar Essalam, km 03, Appt 04
1er Etage, Rte Mly Thami Oulfa
Casablanca - Tél/Fax: 05 22 90 77 99

Pharmacie TAM
Dr. Benmani Jaafar
302, Bd Oued Sebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0522 90 18 99

ORDONNANCE

A CASA Le 10/08/2020

Nom:

Mme Benjalben Amina

102,0

1/ Birodogyl Cp'

1 cp x 9h 10/20

22,20

2/ Codiprene Cp'

1 cp x 9h 10/20

29,0

3/ Nausicien susp (20)

1 cuillère à soupe 3Ph

T: 153,20



BIRODOGYL
CP PEL B15
LOT : 9MA082
PER: 02/2022
P.P.V : 102DH00
6 118000 060567

20 mg
NIMES SECABLES
6 118000 040217

PPV 22DH20
PER 03/22
LOT J7R9

Nal
6 118000 091882

Flacon de 200 ml
Suspension buvable

1mg/ml

Vole orale

Dr. M. Chiraf
Chirurgien - Dentiste
Cité Dar Essalam, km 03, Appt 04
1er Etage, Rte Mly Thami Oulfa
Casablanca - Tél/Fax: 05 22 90 77 99

NOTE D'HONORAIRES

Nom et prénom du médecin dentiste : *D^r EL MOUSTI MEHDI*

N° de l'INPE :

INPE : 094164183

N° de l'ICE :

ICE : 001681739000008

N° de l'IF :

IF : 40423602

Bénéficiaire : *M^{me} Benjelloun Amine*

Date *10/08/2020*

أسنان معالجة Dents traitées	رمز العمليات Valeur Clé	تاريخ العمليات Dates des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	قيمة المعامل Valeur Clé	المبلغ الفوتر Montant facturé	توقيع وطابع طبيب الأسنان Signature et Cachet du Médecin Dentiste
<i>Couronne</i>		<i>10/08/2020</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>100000</i>	<p>Dr. Mehdi ELMOUSTI Chirurgien - Dentiste Cité Dar Essalam, Imm 03, Appt 04 1er Etage, Rte Mly Thami Oulfa Casablanca - Tél/Fax: 05 22 90 77 99</p>

Montant global :

-100,000

Mode de paiement

Espèces

Chèque

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Fax :

Signature :
Dr. Mehdi ELMOUSTI
 Chirurgien - Dentiste
 Cité Dar Essalam, Imm 03, Appt 04
 1er Etage, Rte Mly Thami Oulfa
 Casablanca - Tél/Fax: 05 22 90 77 99



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	ENREGISTRE 2	EN COURS DE TRAITEMENT 1	PAYE	NON PAYE 2
-------------	--------------	--------------------------	------	------------

Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
1	-	19/10/2020	Virement	-	253,00	152,69	23,27	175,96
1	-	14/10/2020	Virement	-	488,80	232,70	0,00	232,70
2	-	23/09/2020	Virement	-	8 044,70	2 542,85	146,33	2 689,18
62937862	11/08/2020	Payé en : 43 jours		BENJALLOUN AMINA	798,80	516,40	49,25	565,65
62178936	01/05/2020	Payé en : 144 jours		BENJALLOUN AMINA	7 245,90	2 026,45	97,08	2 123,53
1	-	17/08/2020	Virement	-	2 069,80	340,00	5,00	345,00
1	-	25/03/2020	Virement	-	914,40	457,20	54,70	511,90
1	-	06/03/2020	Virement	-	3 547,80	740,00	5,00	745,00
1	-	26/02/2020	Virement	-	1 486,70	363,90	58,50	422,40
1	-	27/01/2020	Virement	-	1 062,30	692,30	82,00	774,30

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>)

★★★★★

dossier déposé dans une URNE pas de reçu
(comme la MUPRAS)